

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 364

18 février 2006

SOMMAIRE

Alumina Holdings, S.à r.l., Luxembourg	17458	Guardian Luxguard I S.A., Bascharage.	17469
Aquasports S.A., Luxembourg	17434	Guardian Luxguard II S.A., Dudelange.	17469
ARGUS Sicherheitsdienste GmbH, Luxembourg. . .	17434	Hellas Telecommunication VII, S.à r.l., Luxem- bourg	17450
Arte Media S.A., Luxembourg	17434	IFCI Participations S.A., Luxembourg	17441
Bionergy, S.à r.l., Pétange	17434	Immopôl VCM, S.à r.l., Frisange	17449
Bottling Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Howald .	17470	(De) Keisecker S.A., Junglinster	17449
Bottling Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Howald .	17471	(De) Keisecker S.A., Junglinster	17449
Brocade Communications Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	17467	Kinecreance S.A., Luxembourg	17465
C.R.Q. S.A., Luxembourg	17439	Kinecreance S.A., Luxembourg	17465
Centre Luxembourgeois de Recherches pour le Verre et la Céramique S.A., Bascharage.	17426	Kinecreance S.A., Luxembourg	17466
Compagnie d'Investissement du Mullerthal S.A., Luxembourg.	17425	Kinecreance S.A., Luxembourg	17466
DB Equity, S.à r.l., Luxembourg	17447	Kinecreance S.A., Luxembourg	17466
DB Equity, S.à r.l., Luxembourg	17448	Leben Invest 1, S.à r.l., Luxembourg	17471
FG Holding S.A., Luxembourg	17427	Lion Acquisition 100 S.A., Luxembourg.	17456
GIST, Guardian International Services and Trans- actions S.A., Dudelange	17465	Lux-PS, S.à r.l., Sanem.	17440
Guardian GCT, S.à r.l., Dudelange.	17440	Reacomex S.A., Luxembourg	17469
Guardian Germany Investments S.à r.l., Dude- lange	17450	Rich Investments, S.à r.l., Luxembourg	17435
Guardian Glass S.A., Dudelange.	17450	Silver Star S.A., Luxembourg	17455
Guardian Industries Europe, S.à r.l., Dudelange. . .	17455	Sparrein Gesellschaft S.A.H., Luxembourg	17426
Guardian Luxcoating S.A., Bascharage	17469	TI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	17426
		TS Koenigsallee LP II, S.à r.l., Senningerberg. . . .	17441
		TS Koenigsallee LP V, S.à r.l., Senningerberg	17428
		Wines & Beverage Soparfi S.A., Luxembourg. . . .	17457

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DU MULLERTHAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.692.

Le bilan au 31 décembre 2004 enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DU MULLERTHAL S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(097078.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

17426

SPARREIN GESELLSCHAFT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.663.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 octobre 2005 à 15.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Patrice Crochet et Noël Didier.
- L'assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, Domicilié rue de l'Horizon Plateau St Hubert A Itzig, au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Yvan Juchem.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.
- Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 juin 2006.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096756.3/1172/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

TI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 88.902.

—

Conseil de Gérance

En date du 19 octobre 2005, l'actionnaire unique a décidé:

- d'accepter la démission de M. Timothy C. Brown, domicilié au 4360 Brownsboro Road, Suite 300, Louisville, Kentucky 40207, Etats-Unis d'Amérique, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat.
- d'accepter la démission de M. Philip J. Stuecker, domicilié au 4360 Brownsboro Road, Suite 300, Louisville, Kentucky 40207, Etats-Unis d'Amérique, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat.
- de nommer pour une période indéterminée M. Ronald D. Wiseman, domicilié au 4360 Brownsboro Road, Suite 300, Louisville, Kentucky 40207, Etats-Unis d'Amérique, en tant que Gérant de la Société.
- de nommer pour une période indéterminée VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., domiciliée au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en tant que Gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 3 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096758.3/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

CENTRE LUXEMBOURGEOIS DE RECHERCHES POUR LE VERRE ET LA CERAMIQUE S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.454.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Un mandataire
J.-L. Pitsch
Directeur

(097036.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

FG HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 53.322.

L'an deux mille cinq, le sept octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FG HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 53.322), constituée suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 102 du 28 février 1996,

ayant un capital social souscrit fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Stéphane Liegeois, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Floriane Schmit, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter.

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société à responsabilité limitée GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 36.079).

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leur actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges ou hypothèque, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Houssa, F. Schmit, S. Liegeois, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 octobre 2005, vol. 912, fol. 6, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 octobre 2005.

G. d'Huart.

(099436.3/207/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**TS KOENIGSALLEE LP V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/DUSSELDORF V MANAGER, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1736 Luxembourg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 96.638.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of September.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

- BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B under number 96.324 here represented by Mrs Benedicte Kurth, lawyer, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, by virtue of a proxy established on September 14, 2005.

- TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l. & PARTNERS S.C.S., a «société en commandite simple» established and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and whose registration with the Trade and Company Register of Luxembourg is under process, duly represented by its general partner TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and whose registration with the Trade and Company Register of Luxembourg is under process, here represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on September 8, 2005.

The said proxies, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are all of the shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of BRE/DUSSELDORF V MANAGER, S.à r.l. (hereafter the «Company») and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 96.638, incorporated by a deed of the undersigned notary of October 13, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1237 of November 22, 2003, and which articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary of December 15, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 219 of February 23, 2004.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The shareholders resolve to change the Company's name from BRE/DUSSELDORF V MANAGER, S.à r.l. into TS KOENIGSALLEE LP V, S.à r.l.

IV. Pursuant to the above change of name, the shareholders resolve to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name TS KOENIGSALLEE LP V, S.à r.l.»

V. The shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from Luxembourg to Senningerberg.

VI. The shareholders resolve to amend Article 5 of the Company's articles of incorporation, to give it the following wording:

«**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.»

VII. The shareholders resolve to fix the address of the Company's registered office at Aerogolf Center, Building Block B, 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

VIII. The shareholders resolve to accept with immediate effect the resignation of BRE/MANAGEMENT S.A., a joint stock company («société anonyme») existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B under number 96.323, as manager of the Company.

The shareholders resolve to grant full discharge to BRE/MANAGEMENT S.A. for the exercise of its mandate as manager of the Company until the date hereof.

IX. The shareholders resolve to appoint with immediate effect TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l., pre-named, as sole manager of the Company for an indefinite period of time.

X. The shareholders resolve to entirely restate the articles of incorporation of the Company, including without limitation, the amendment of its corporate purpose, to give them the following content:

ARTICLES OF INCORPORATION

Corporate purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6, 7, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate Purpose. The Company's purpose is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned corporate purpose and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31 st, 1929, on Holding Companies.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name TS KOENIGSALLEE LP V, S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Senningerberg. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Corporate Capital. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Company's shares are freely transferable among shareholders.

Inter vivos, the Company's shares may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Management

Art. 9. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»). The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of shares.

Art. 10. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any one member of the board of managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and Decisions of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are convened by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented. A Manager can be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 12. Liability of Managers. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders' decisions

Art. 13. Shareholders' Decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Annual General Meeting of Shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in Senningerberg, at a date, time and place specified in the notice convening the meeting in Senningerberg.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution Rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. Winding-up, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 19. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was there upon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg, section B sous le numéro 96.324 ici représentée par Me. Benedicte Kurth, avocate, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 septembre 2005.

- TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l. & PARTNERS S.C.S, une société en commandite simple régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg est en cours, dûment représentée par son General Partner, TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg est en cours, ici représentée par Monsieur Fatah Boudjelida, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 8 septembre 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont toutes les associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de BRE/DUSSELDORF V MANAGER, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 96.638, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n. 1237 en date du 22 novembre 2003, dont les statuts ont été modifiés par un acte du notaire soussigné en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 219 du 23 février 2004.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de BRE/DUSSELDORF V MANAGER, S.à r.l. en TS KOENIGSALLEE LP V, S.à r.l.

IV. Suite à cette modification de la dénomination sociale, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société, pour lui conférer désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a comme dénomination TS KOENIGSALLEE LP V, S.à r.l.»

V. Les associés décident de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à Senningerberg.

VI. Les associés décident d'amender l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège de la Société est établi à Senningerberg.»

VII. Les associés décident de fixer l'adresse du siège social de la Société à l'Aerogolf Center, Building Block B, 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

VIII. Les associés décident d'accepter la démission avec effet immédiat de BRE/MANAGEMENT S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg, section B sous le numéro 96.323, en tant que gérant de la Société.

Les associés décident de donner pleine décharge à BRE/MANAGEMENT S.A. pour l'exercice de son mandat de gérant jusqu'à ce jour.

IX. Les associés décident de nommer avec effet immédiat TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l., prénommée, en tant que gérant unique de la Société pour une période indéterminée.

X. Les associés décident de procéder entièrement à la refonte des statuts de la Société, comprenant sans limitation, la modification de l'objet social, pour leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6, 7, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet Social. La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme

ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations, de titres de dettes («notes»), de billets à ordre («promissory notes») et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous toute forme quelconque, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société («affiliates»).

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont de manière à faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné nécessaire ou utile à la réalisation de son objet ainsi que les opérations tel que précédemment décrit, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination Sociale. La Société a comme dénomination TS KOENIGSALLEE LP V, S.à r.l.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital Social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de Parts Sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales de la Société sont librement transmissibles entre les associés.

Les parts sociales de la Société ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des parents, à des descendants ou à l'époux survivant.

Gérance

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas obligatoirement être associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des parts sociales.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du conseil de gérance ou par toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, chaque membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, chaque membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et Décisions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié des parts sociales présentes ou représentées.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année à Senningerberg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice Social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats Sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Répartition des Bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: B. Kurth, F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, vol. 150S, fol. 11, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

J. Elvinger.

(098945.3/211/377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

AQUASPORTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 91.544.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Signature.

(096792.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

BIONERGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.

R. C. Luxembourg B 94.809.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Signature.

(096793.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

ARTE MEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 95.538.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Signature.

(096796.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

ARGUS SICHERHEITSDIENSTE GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Wuppertal.

Niederlassung in Luxemburg: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 91.875.

AUSZUG

Gemäß einem Protokoll der Geschäftsführerversammlung der ARGUS SICHERHEITSDIENSTE, GmbH wurde beschlossen:

1. Herrn Andreas Inhuber, geboren am 3. Februar 1968, wohnhaft An der Herrenwiese 119, D-60529 Frankfurt am Main, mit Wirkung zum 1. November 2005, von seiner Funktion als Handlungsbevollmächtigter der Zweigniederlassung Luxemburg (Niederlassungsleiter) zu entbinden;

2. Herrn Dr. Carsten Fontaine, geboren am 23. Februar 1974, wohnhaft in der Saargemünder Strasse 108, D-66129 Saarbrücken-Bübingen, mit Wirkung zum 1. November 2005, als Handlungsbevollmächtigter der Zweigniederlassung Luxemburg mit der Führung der täglichen Geschäfte (Niederlassungsleiter) zu beauftragen.

Luxemburg, den 4. November 2005.

Für gleichlautenden Auszug

Ch. Jungers

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01702. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097084.3/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

RICH INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 111.700.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth of October.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The private foundation PRIVATE FOUNDATION MATZ FINANCE, with its address at Curaçao, Netherlands Antilles, Berg Arrarat 1, recorded with the Curaçao Foundations Register under number S-5899, here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

This appearing attorney, acting as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is RICH INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each, which have been all subscribed by the sole shareholder, the private foundation PRIVATE FOUNDATION MATZ FINANCE, with its address at Curaçao, Netherlands Antilles, Berg Arrarat 1, recorded with the Curaçao Foundations Register under number S-5899.

The subscriber states and acknowledges that each share quota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

When and as long as all the share quotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179 (2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own share quotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The share quotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share quota. If a share quota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share quota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the share quotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of share quotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer

of share quotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the share quotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding then-approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five per cent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the share quotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

17437

Special dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2005.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

The public limited company MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration with the power to bind the company in all circumstances by its sole signature.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing attorney signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La fondation privée PRIVATE FOUNDATION MATZ FINANCE, avec adresse à Curaçao, Antilles Néerlandaises, Berg Arrarat 1, enregistrée au Curaçao Foundations Register sous le numéro S-5899, ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La précitée procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel mandataire, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de RICH INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, qui ont été toutes souscrites par l'associée unique, la fondation privée PRIVATE FOUNDATION MATZ FINANCE, avec adresse à Curaçao, Antilles Néerlandaises, Berg Arrarat 1, enregistrée au Curaçao Foundations Register sous le numéro S-5899.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre elle ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommée gérante pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2005, vol. 534, fol. 54, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 novembre 2005.

J. Seckler.

(099330.3/231/288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

C.R.Q. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 80.865.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02188, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour le Conseil d'Administration

C.R.Q. S.A.

Signature

(097035.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

LUX-PS, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4993 Sanem, 69, Cité Schmiedenacht.
R. C. Luxembourg B 93.013.

—
Contrat de cession
sous seing privé

Entre
M. Steve Kettmann,
17, rue Centrale, L-4974 Dippach,
(ci-après dénommé le vendeur),
et
Mme Nadia Knebler Saibene,
69, Cité Schmiedenacht, L-4993 Sanem,
(ci-après dénommée l'acheteur).

Préambule:

M. Steve Kettmann est propriétaire de 37 parts sociales de la société à responsabilité limitée LUX-PS, établie à L-4993 Sanem, 69, Cité Schmiedenacht.

M. Steve Kettmann souhaite céder, pour raisons personnelles, sa participation à Mme Knebler Saibene, laquelle a été agréée par la collectivité des associés de la société à responsabilité limitée LUX-PS suivant l'AGE des associés qui s'est tenue en date du 22 juin 2004.

Il a été convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Le vendeur vend à l'acheteur qui accepte 37 (trente-sept) parts sociales de la société LUX-PS, S.à r.l., domiciliée 69, Cité Schmiedenacht, L-4993 Sanem.

Le vendeur déclare que lesdites parts sont libres de toutes charges.

Art. 2. Conformément à l'article 7 des statuts de la société LUX-PS, S.à r.l., les parts sociales sont librement cessibles entre associés. En revanche, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En référence à ses dispositions statutaires, le vendeur déclare avoir effectué toutes les diligences d'agrément préalable envers ses coassociés.

Conformément à la loi sur les sociétés commerciales, l'acheteur procédera à la notification de la cession intervenue auprès de la société LUX-PS, S.à r.l. par courrier recommandé afin de faire transcrire la cession dans le registre des actionnaires de la société.

Art. 3. Les parties conviennent que le prix de cession des 37 (trente-sept) parts cédées est accepté pour un montant de EUR 5.000,- (cinq mille euros), soit un prix de EUR 135,135 (cent trente-cinq euros et cent trente-cinq cents) par part sociale.

Ce prix est payable au vendeur par transfert bancaire sur le compte du vendeur.

Le vendeur déclare donner bonne et valable quittance à l'acheteur dès réception dudit paiement.

Art. 4. Les frais d'enregistrement et de notification de la société LUX-PS, S.à r.l. sont à la charge de l'acheteur.

Art. 5. Pour tout ce qui concerne le présent contrat, les parties conviennent que le droit luxembourgeois est applicable et que seules les juridictions du Luxembourg sont compétentes.

La présente cession a été dressée en deux exemplaires à Luxembourg en date du 24 juin 2004.

Signature / Signature

Le vendeur / L'acheteur

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00530. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096929.3/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

GUARDIAN GCT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R. C. Luxembourg B 94.675.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Un mandataire

J.-L. Pitsch

Directeur

(097048.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

IFCI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 38.257.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02200, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Signature.

(097039.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

TS KOENIGSALLEE LP II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. BRE/DUSSELDORF II MANAGER, S.à r.l.).

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 96.635.

In the year two thousand and five, on the fifteenth of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

- BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B under number 96.324 here represented by Mrs Benedicte Kurth, lawyer, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, by virtue of a proxy established on September 14, 2005.

- TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l. & PARTNERS S.C.S, a «société en commandite simple» established and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and whose registration with the Trade and Company Register of Luxembourg is under process, duly represented by its general partner TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and whose registration with the Trade and Company Register of Luxembourg is under process, here represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on September 8, 2005.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are all of the shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of BRE/DUSSELDORF II MANAGER, S.à r.l. (hereafter the «Company») and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 96.635, incorporated by a deed of the undersigned notary of October 13, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1.236 of November 22, 2003, and which articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary of December 15, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 193 of February 17, 2004.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The shareholders resolve to change the Company's name from BRE/DUSSELDORF II MANAGER, S.à r.l. into TS KOENIGSALLEE LP II, S.à r.l.

IV. Pursuant to the above change of name, the shareholders resolve to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name TS KOENIGSALLEE LP II, S.à r.l.»

V. The shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from Luxembourg to Senningerberg.

VI. The shareholders resolve to amend Article 5 of the Company's articles of incorporation, to give it the following wording:

«**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.»

VII. The shareholders resolve to fix the address of the Company's registered office at Aerogolf Center, Building Block B, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

VIII. The shareholders resolve to accept with immediate effect the resignation of BRE/MANAGEMENT S.A., a joint stock company («société anonyme») existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B under number 96.323, as manager of the Company.

The shareholders resolve to grant full discharge to BRE/MANAGEMENT S.A. for the exercise of its mandate as manager of the Company until the date hereof.

IX. The shareholders resolve to appoint with immediate effect TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l., prenamed, as sole manager of the Company for an indefinite period of time.

X. The shareholders resolve to entirely restate the articles of incorporation of the Company, including without limitation, the amendment of its corporate purpose, to give them the following content:

ARTICLES OF INCORPORATION

Corporate purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6, 7, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate Purpose. The Company's purpose is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned corporate purpose and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31 st, 1929, on Holding Companies.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name TS KOENIGSALLEE LP II, S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Senningerberg. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Corporate Capital. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Company's shares are freely transferable among shareholders.

Inter vivos, the Company's shares may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Management

Art. 9. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»). The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of shares.

Art. 10. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any one member of the board of managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and Decisions of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are convened by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented. A Manager can be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 12. Liability of Managers. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders' decisions

Art. 13. Shareholders' Decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Annual General Meeting of Shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in Senningerberg, at a date, time and place specified in the notice convening the meeting in Senningerberg.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution Rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. Winding-up, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 19. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg, section B sous le numéro 96.324 ici représentée par M^e Benedicte Kurth, avocate, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 septembre 2005.

- TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l. & PARTNERS S.C.S, une société en commandite simple régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg est en cours, dûment représentée par son General Partner, TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg est en cours, ici représentée par Monsieur Fatah Boudjelida, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 8 septembre 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes; par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont toutes les associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de BRE/DUSSELDORF II MANAGER, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 96.635, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1.236 en date du 22 novembre 2003, dont les statuts ont été modifiés par un acte du notaire soussigné en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 193 du 17 février 2004.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de BRE/DUSSELDORF II MANAGER, S.à r.l. en TS KOENIGSALLEE LP II, S.à r.l.

IV. Suite à cette modification de la dénomination sociale, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société, pour lui conférer désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a comme dénomination TS KOENIGSALLEE LP II, S.à r.l. »

V. Les associés décident de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à Senningerberg.

VI. Les associés décident d'amender l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège de la Société est établi à Senningerberg.»

VII. Les associés décident de fixer l'adresse du siège social de la Société à l'Aerogolf Center, Building Block B, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

VIII. Les associés décident d'accepter la démission avec effet immédiat de BRE/MANAGEMENT S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg, section B sous le numéro 96.323, en tant que gérant de la Société.

Les associés décident de donner pleine décharge à BRE/MANAGEMENT S.A. pour l'exercice de son mandat de gérant jusqu'à ce jour.

IX. Les associés décident de nommer avec effet immédiat TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l., renommée, en tant que gérant unique de la Société pour une période indéterminée.

VIII. Les associés décident de procéder entièrement à la refonte des statuts de la Société, comprenant sans limitation, la modification de l'objet social, pour leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6, 7, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet Social. La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations, de titres de dettes («notes»), de billets à ordre («promissory notes») et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous toute forme quelconque, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société («affiliates»).

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont de manière à faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné nécessaire ou utile à la réalisation de son objet ainsi que les opérations tel que précédemment décrit, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination Sociale. La Société a comme dénomination TS KOENIGSALLEE LP II, S.à r.l.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de Parts Sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales de la Société sont librement transmissibles entre les associés.

Les parts sociales de la Société ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des parents, à des descendants ou à l'époux survivant.

Gérance

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas obligatoirement être associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des parts sociales.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du conseil de gérance ou par toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, chaque membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, chaque membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et Décisions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié des parts sociales présentes ou représentées.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année à Senningerberg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice Social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats Sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Répartition des Bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: B. Kurth, F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, vol. 150S, fol. 11, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

J. Elvinger.

(099571.3/211/374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

DB EQUITY, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftskapital: EUR 20.000,-.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
 H. R. Luxemburg B 111.380.

Im Jahre zweitausendfünf, am siebenundzwanzigsten Oktober.

Erschien vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Die DB VALUE, GmbH, eine nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in Sössen/OT Gostau, Scharnhorststraße 20, D-06686 Sössen/OT Gostau, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Halle unter HR B 14753,

vertreten durch ihre Geschäftsführer Herrn Lutz Robra und Herrn Andreas Siewert, beide geschäftsansässig Scharnhorststraße 20, D-06686 Sössen/OT Gostau und beide Bankdirektoren.

Die vorgenannt Erschienene, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der DB EQUITY, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg und einem Stammkapital in Höhe von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) gegründet durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars vom 13. Oktober 2005, noch nicht im Mémorial C, veröffentlicht, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 111.380, (die «Gesellschaft»),

erklärt, ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu sein:

Tagesordnung:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von sechs Milliarden sechshundert Millionen Euro (EUR 6.600.000.000,-), um das bestehende Kapital von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-), eingeteilt in zwanzig (20) Gesellschaftsanteile in einem Nennwert von jeweils eintausend Euro (EUR 1.000,-) auf sechs Milliarden sechshundert Millionen zwanzigtausend Euro (EUR 6.600.020.000,-), eingeteilt in sechs Millionen sechshunderttausendzwanzig (6.600.020) Gesellschaftsanteile in einem Nennwert von jeweils eintausend Euro (EUR 1.000,-), zu erhöhen.

2. Ausgabe von sechs Millionen sechshunderttausend (6.600.000) neuen Gesellschaftsanteilen in einem Nennwert von jeweils eintausend Euro (EUR 1.000,-), welche die gleichen Rechte wie die bestehenden Gesellschaftsanteile haben sollen und welche an den Gewinnausschüttungen in der gleichen Weise beteiligt sind.

3. Annahme der Zeichnung der sechs Millionen sechshunderttausend (6.600.000) neuen Gesellschaftsanteile durch die Alleingeschafterin und der vollständigen Einzahlung dieser sechs Millionen sechshunderttausend (6.600.000) neuen Gesellschaftsanteile in Höhe ihres Gesamtnennwertes von sechs Milliarden sechshundert Millionen Euro (EUR 6.600.000.000,-) sowie eines Aufgeldes in Höhe eines Gesamtbetrags von einer Million achthundertneunundneunzigtausendachthundertachtundsiebzig Euro und siebenundzwanzig Cent (EUR 1.899.878,27) durch eine Sachkapitaleinlage, die durch Einbringung des gesamten Vermögens der Alleingeschafterin erbracht wird.

4. Herabsetzung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) und Einziehung von zwanzig (20) eigenen Anteilen der Gesellschaft, die gemäß Punkt 3) durch die Alleingeschafterin in die Gesellschaft eingebracht wurden.

5. Neufassung des Artikels 5 Absatz 1 des Gesellschaftsvertrages entsprechend den unter den Punkten 1) bis 4) gefassten Beschlüssen.

Die vorgenannt Erschienene forderte daraufhin den amtierenden Notar auf, Folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Die Alleingeschafterin beschloss die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von sechs Milliarden sechshundert Millionen Euro (EUR 6.600.000.000,-), um das bestehende Kapital von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-), eingeteilt in zwanzig (20) Gesellschaftsanteile in einem Nennwert von jeweils eintausend Euro (EUR 1.000,-) auf sechs Milliarden sechshundert Millionen zwanzigtausend Euro (EUR 6.600.020.000,-), eingeteilt in sechs Millionen

sechshunderttausendzwanzig (6.600.020) Gesellschaftsanteile in einem Nennwert von jeweils eintausend Euro (EUR 1.000,-), zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschloss, die Ausgabe von sechs Millionen sechshunderttausend (6.600.000) neuen Gesellschaftsanteilen in einem Nennwert von jeweils eintausend Euro (EUR 1.000,-), welche die gleichen Rechte wie die bestehenden Gesellschaftsanteile haben sollen und welche an den Gewinnausschüttungen in gleicher Weise beteiligt sind.

Zeichnung und Erbringung der Einlage

Daraufhin erklärte die vorgenannt Erschienene, die sechs Millionen sechshunderttausend (6.600.000) neuen Gesellschaftsanteile zu zeichnen und diese neuen Gesellschaftsanteile in einem Gesamtnennwert von sechs Milliarden sechshundert Millionen Euro (EUR 6.600.000.000,-) sowie ein Aufgeld in einem Gesamtbetrag von einer Million achthundertneunundneunzigtausendachthundertachtundsiebzig Euro und siebenundzwanzig Cent (EUR 1.899.878,27) vollständig durch Einlage ihres gesamten Vermögens, wie es sich aus der dieser Urkunde beigefügten Pro Forma Bilanz und Aufstellung zum 26. Oktober 2005 ergibt, in einem Gesamtwert von sechs Milliarden sechshundertein Millionen achthundertneunundneunzigtausendachthundertachtundsiebzig Euro und siebenundzwanzig Cent (6.601.899.878,27 EUR) zu erbringen.

Beweis über die Erbringung der Einlage und deren Gesamtwert wurde dem amtierenden Notar erbracht.

Dritter Beschluss

Daraufhin beschloss die Alleingesellschafterin, die obengenannte Zeichnung sowie die vollständige Einzahlung der neuen Gesellschaftsanteile in Höhe ihres Gesamtnennwertes von sechs Milliarden sechshundert Millionen Euro (EUR 6.600.000.000,-) sowie eines Aufgelds in Höhe eines Gesamtbetrags von einer Million achthundertneunundneunzigtausendachthundertachtundsiebzig Euro und siebenundzwanzig Cent (EUR 1.899.878,27) durch die Zeichnerin und die Einbringung des gesamten Vermögens der Zeichnerin anzunehmen und die sechs Millionen sechshunderttausend (6.600.000) neuen Gesellschaftsanteile der Alleingesellschafterin in ihrer Eigenschaft als Zeichnerin zuzuweisen.

Vierter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschloss, das Gesellschaftskapital um zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) auf sechs Milliarden sechshundert Millionen (EUR 6.600.000.000,-) herabzusetzen und die zwanzig (20) eigenen Anteile der Gesellschaft einzuziehen, die von der Alleingesellschafterin gemäß der vorgenannten Beschlüsse in die Gesellschaft eingebracht wurden.

Fünfter Beschluss

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschloss die Alleingesellschafterin, den ersten Paragraphen des Artikels 5 des Gesellschaftsvertrages wie folgt abzuändern:

«**Art. 5. Stammkapital.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt sechs Milliarden sechshundert Millionen Euro (EUR 6.600.000.000,-) und ist in sechs Millionen sechshunderttausend (6.600.000) Gesellschaftsanteile jeweils im Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,-) eingeteilt, die sämtlich vollständig eingezahlt sind.»

Schätzung der Kosten

Soweit die vorgenannte DB VALUE, GmbH, eine Gesellschaft mit Geschäfts- und Gesellschaftssitz in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union, ihr gesamtes Vermögen in die Gesellschaft, ebenfalls einer Gesellschaft mit Geschäfts- und Gesellschaftssitz in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union, einbringt und soweit diese Sacheinlage ausschließlich zur Bezahlung neuer Gesellschaftsanteile der Gesellschaft dient, bezieht sich die Gesellschaft auf Artikel 4-1 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971, der für den vorliegenden Fall eine Steuerbefreiung vorsieht.

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf EUR 7.500,- (siebentausendfünfhundert Euro) geschätzt.

Aufgenommen wurde die Urkunde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde vor denen dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Vertretern der Erschienenen, haben dieselben diese Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: L. Robra, A. Siewert, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, vol. 26CS, fol. 5, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. November 2005.

G. Lecuit.

(099608.3/220/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

DB EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,-.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard K. Adenauer.

R. C. Luxembourg B 111.380.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 15 novembre 2005.

G. Lecuit.

(099609.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

DE KEISECKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Centre Commercial Langwies.
R. C. Luxembourg B 45.186.

Le bilan au 31 décembre 1997 enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDOVISSY & ASSOCIES

Signature

(097047.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

DE KEISECKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Centre Commercial Langwies.
R. C. Luxembourg B 45.186.

Le bilan au 31 décembre 1998 enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDOVISSY & ASSOCIES

Signature

(097044.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

IMMOPÔL VCM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 6B, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 96.070.

L'an deux mille cinq, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Charles Joseph dit Jo Decker, indépendant, né à Luxembourg le 1^{er} avril 1950, demeurant à L-5552 Remich, 31 A, route de Mondorf,

propriétaire de cent (100) parts sociales de IMMOPÔL VCM, S.à r.l., avec siège social à L-5752 Frisange, 6B, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96.070, constituée suivant acte du notaire Georges d'Huart de Pétange, en date du 19 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1147 du 3 novembre 2003.

Il déclare d'abord céder à Hans Dieter Stutz, indépendant, né à Losheim (République Fédérale d'Allemagne) le 26 mars 1952, demeurant à L-3332 Fennange, 20, rue des Alouettes,

cinquante (50) parts sociales de la Société, pour le prix de six mille deux cents euros (6.200,- EUR).

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Charles Joseph dit Jo Decker, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, les associés Charles Joseph dit Jo Decker et Hans Dieter Stutz, susdits, se réunissent en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

- 1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Decker, H.D. Stutz, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 31 octobre 2005, vol. 469, fol. 65, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 novembre 2005.

R. Arrensdorff.

(099437.3/218/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

GUARDIAN GERMANY INVESTMENTS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R. C. Luxembourg B 50.983.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Un mandataire

J.-L. Pitsch

Directeur

(097049.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

GUARDIAN GLASS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R. C. Luxembourg B 62.403.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Un mandataire

J.-L. Pitsch

Directeur

(097050.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

HELLAS TELECOMMUNICATIONS VII, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 111.681.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the 18th of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

HELLAS TELECOMMUNICATIONS II (formerly TROY II), a company incorporated as a société à responsabilité limitée under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 93.039, here duly represented by Mr Lars Kemper, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 17th October 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Companies Act), as well as by the articles of association of the Company (hereafter the Articles), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is (i) to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition and the holding, directly or indirectly, of participations in any Luxembourg or foreign enterprise or company of whatsoever form or any other form of investment, (ii) the granting of loans, advances, warranties and any other kind of support, in any form whatsoever, whether being of a financial nature or not, to affiliates, group companies and/or any other related companies and (iii) the ownership, administration, control, development and management of its portfolio.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop, control or take any other supervisory measure and dispose of a portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities. The Company may also grant financing, give guarantees and grant security to secure its obligations or the obligations of its direct or indirect affiliated companies

or any other group or related company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may further carry out any commercial, industrial and/or financial operations, as well as any transactions on immovable or movable property, which are directly or indirectly deemed useful or which may favor the accomplishment and development of the Company's corporate purpose.

Art. 4. The Company will have the name HELLAS TELECOMMUNICATIONS VII.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of one of the managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The share capital may be amended at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of shareholders, in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers and the Company is managed by such board of managers. Moreover, if several managers have been appointed they may be divided into class A and class B managers.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders (or the sole shareholder as the case may be) and may be revoked ad nutum without specific cause.

All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager(s).

Art. 13. In dealings with third parties, the sole manager/board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to and to carry out and authorise all acts, transactions and operations consistent with the company's object.

The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or, to the extent applicable, by the joint signature of a class A manager together with either a class B manager.

The board of managers, or as the case may be the sole manager, may delegate its powers for specific tasks to one or several agents, determining this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of managers, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two members, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another member as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the members twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each member in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any member may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another member as his proxy. A member may represent more than one of his colleagues.

Any member may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the members is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two members.

Art. 15. The manager or managers (as the case may be) assume, by virtue of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 16. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decision irrespective to the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions amending the Articles of the Company may only be adopted by the majority of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 17. The Company's financial year starts on the 1st day of January and ends on the 31st day of December of each year.

Art. 18. Each year on 31st December, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares so subscribed by HELLAS TELECOMMUNICATIONS II, prenamed, are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2005.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administrated by two managers consisting in one class A manager and one class B manager. The managers will be:

- Mr Guy Harles, born on 4th May 1955 in Luxembourg, with professional address 14, rue Erasme at L-1468 Luxembourg, as class A manager; and
- Mr Alain Peigneux, born on 27th February 1968 in Huy, with professional address 8-10, rue Mathias Hardt at L-1717 Luxembourg, as class B manager.

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by their joint signature.

2) The address of the registered office of the Company is at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HELLAS TELECOMMUNICATIONS II (anciennement TROY II), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 93.039,

ici représenté par Monsieur Lars Kemper, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 7 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la Société) et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les Statuts), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11, 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet (i) d'accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation et à la détention, directement ou indirectement, de toutes participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère de quelque forme que ce soit ou à toute autre forme d'investissement, (ii) l'octroi de prêts, d'avances, de garanties, et tout autre type d'assistance sous quelque forme que ce soit, ayant une nature financière ou non, à des filiales, sociétés du groupe et/ou toutes autres sociétés liées et (iii) la propriété, l'administration, le contrôle, la mise en valeur et la gestion de son portefeuille.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, au contrôle et prendre toute mesure de supervision et disposer d'un portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir, par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, tous titres, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement et de mettre en valeur de tels titres. La Société peut également octroyer des financements, donner des garanties et donner des sûretés pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales directes ou indirectes ou de toute autre société du groupe ou de toute société liée. Elle peut donner en gage, transférer, grever de charges, ou créer des sûretés sur tout ou une partie de ses actifs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et/ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilières ou mobilières, que la Société jugera utiles, directement ou indirectement, ou qui pourra favoriser l'accomplissement et le développement de l'objet social de la Société.

Art. 4. La Société aura la dénomination HELLAS TELECOMMUNICATIONS VII.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modifications de Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, d'un de ses gérants. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une faction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite de décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ces gérants vont former un conseil de gérance et la gestion de la Société appartient à pareil conseil de gérance. Aussi, si plusieurs gérants ont été nommés, ils pourront être divisés en gérants de classe A et de classe B.

Le/Les gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés (ou, le cas échéant, par l'associé unique) et peuvent être librement révoqués ad nutum sans existence d'une cause légitime.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du ou des gérants.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, le gérant unique/conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exercer ou faire autoriser tous les actes, transactions et opérations relatifs à son objet.

La Société sera engagée en toute circonstance par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux quelconques gérants ou, pour autant qu'applicable, par la signature conjointe d'un gérant de classe A avec celle d'un gérant de classe B.

Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc; il déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre membre comme son mandataire. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont clos et le(s) gérant(s) préparent un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et paiement

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ainsi souscrites par HELLAS TELECOMMUNICATIONS II, précitée, sont entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour de décembre 2005.

Frais

Les frais, les coûts, les honoraires ou les frais sous n'importe quelle forme que ce soit, seront pris en charge par la Société en raison de sa constitution estimée approximativement à mille sept cents euros (1.700,-).

Décisions de l'associé unique

1) La Société sera administrée par deux gérants et plus particulièrement par un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les gérants seront:

- M. Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle 14, rue Erasme à L-1468 Luxembourg, en qualité de gérant de classe A; et

- M. Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy, ayant son adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt à L-1717 Luxembourg, en qualité de gérant de classe B.

La durée de leurs mandats est indéterminée et ils ont le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature conjointe.

2) Le siège de la Société est fixé 8-10, rue Mathias Hardt à L-1717 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: L. Kemper, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 98, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(099152.3/230/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

GUARDIAN INDUSTRIES EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R. C. Luxembourg B 78.695.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Un mandataire

J.-L. Pitsch

Directeur

(097051.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

SILVER STAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 71.740.

Par une décision du Conseil d'Administration de la société SILVER STAR S.A., enregistrée sous le numéro R.C. B 71.740 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, et sis au 4-6, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, la société GRAHAM TURNER S.A., R.C.S. B 51.094, domiciliée à Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling, a été nommée à daté du 12 octobre 2005 au poste d'administrateur-délégué de la société SILVER STAR S.A., en raison d'un empêchement temporaire de Monsieur Alain S. Garros.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle du représentant légal de la société GRAHAM TURNER S.A., administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Pezzera / GRAHAM TURNER S.A.

- / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097089.3/2741/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

LION ACQUISITION 100 S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 94.692.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the twenty-sixth day of August.
Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VII) LIMITED, a limited company with register number 2197301, incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Michel Sinner, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in London on 18 August 2005.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

I. it holds all the shares in the Luxembourg public limited liability company (*société anonyme*) existing under the name of LION ACQUISITION 100 S.A., with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 94.692 (the Company);

II. the Company has been incorporated pursuant to a deed of Mr Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 16 July 2003, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, C - N° 857 of 21 August 2003;

III. the Company's subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares, each with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents), all entirely subscribed and fully paid in;

IV. the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect;

V. the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

VI. the Sole Shareholder is the final beneficial owner of the liquidation proceeds;

VII. the appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

VIII. it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

IX. consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

X. it grants full discharge to the directors of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

XI. the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document has been read to the person appearing and signed with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VII) LIMITED, une société de droit anglais avec numéro de registre 2197301, ayant son siège social au Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, Angleterre, (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par Maître Michel Sinner, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Londres, le 18 août 2005.

Laquelle procuration après signature *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. la comparante détient toutes les actions de la société anonyme de droit luxembourgeois, existant sous la dénomination de LION ACQUISITION 100 S.A., ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.692 (la Société),

II. la Société a été constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem en date du 16 juillet 2003, publié au *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, C - N° 857 du 21 août 2003;

III. le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) réparti en 24.800 (vingt-quatre mille huit cent) actions, chacune ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cents), toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

IV. l'Associé Unique a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

V. l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

VI. l'Associé Unique est le bénéficiaire économique final des boni de liquidation,

VII. la comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

VIII. la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

IX. partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

X. la comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour leurs mandats à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à ce jour; et

XI. les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Sinner, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, vol. 149S, fol. 79, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2005.

J. Elvinger.

(099050.3/211/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

WINES & BEVERAGE SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.229.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ALETTI FIDUCIARIA, S.p.A., une société de droit italien ayant son siège social à Via Roncaglia, 12, I-20146 Milan, ici représentée par Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 20 octobre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme WINES & BEVERAGE SOPARFI S.A., R.C. B numéro 64.229, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en remplacement de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 10 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 521 du 16 juillet 1998.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 13 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 235 du 12 février 2002.

- La Société a actuellement un capital social de trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (387.500,-) euros, représenté par trente-huit mille sept cent cinquante (38.750) actions d'une valeur nominale de dix (EUR 10,-) euros chacune, intégralement souscrites et intégralement libérées.

- La Société est propriétaire de 11,85% du capital social de la société de droit italien CONTRI SPUMANTI, S.p.A., avec siège social à Via Lenaghi Corradini, 30A à I-Cazzano di Tramigna (VR) Italie, inscrite au registre de commerce sous le n° 01241060233.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé

ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société WINES & BEVERAGE SOPARFI S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: S. Theisen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, vol. 26CS, fol. 1, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(098967.3/230/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

ALUMINA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 111.682.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the 18th day of the month of October.

Before Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ALUMINA INVESTMENTS, S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg and being in the process of registration with the Trade and Companies register in Luxembourg,

represented by M^e Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy given on 18th October 2005.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name. There is formed, by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ALUMINA HOLDINGS, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, manage-

ment and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. - Management, Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed and removed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast; provided, however, that any significant action or transaction proposed to be taken or entered into by the Company shall require the approval of all the managers. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company not physically present in the United Kingdom at the time of such signature, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. - General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form, quorum, majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

13.4. In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the 15th day of July at 12:00 noon of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

V. - Annual accounts, Allocation of profits

Art. 14. Accounting year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. - Dissolution, Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. - Sole shareholder

If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same Law are applicable.

VIII. - General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

ALUMINA INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed and represented as stated hereabove, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred and fifty Euro (EUR 2,250.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr John B. Mills, consultant, born on 28 February 1969 in Cape Town (South Africa), with business address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg; and
 - Mr Hermanus R. Troskie, consultant, born on 24 May 1970 in Amsterdam (the Netherlands), with business address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;
 - Ms Stéphanie R. Bess, attorney, born on 9 December 1952 in Philadelphia, Pennsylvania (the United States) with business address at Invescorp House, 48 Grosvenor Street, London W1K 3HW, England.
2. The registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, dix-huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ALUMINA INVESTMENTS, S.à r.l., une société constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

représentée par M^e Katia Panichi, maître en droit, domiciliée à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée en date du 18 octobre 2005.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée ALUMINA HOLDINGS, S.à r.l. dont les statuts sont arrêtés comme suit:

I. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés une société à responsabilité limitée sous la dénomination ALUMINA HOLDINGS, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera

régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations, de reconnaissances de dettes et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et gager, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. D'une manière générale, la Société peut prêter assistance (par le biais de prêts, d'avances, de garanties ou de titres ou autrement) à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, prendre des mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qu'elle estime nécessaire pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger la Société contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. - Gestion, Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés et révoqués par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Toutefois, pour toute action ou transaction significative envisagée par la Société, l'accord de tous les gérants sera requis. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle d'un gérant.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque gérant de la Société physiquement non présent au Royaume-Uni au moment de cette signature, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi. En tant qu'agent de la Société, les gérants sont responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

IV. - Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme, quorum, majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

13.4. Dans l'hypothèse où, et aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le 15 juillet de chaque année à 12.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

V. - Comptes annuels, Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. - Dissolution, Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. - Associé unique

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

VIII. - Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

ALUMINA INVESTMENTS, S.à r.l., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille deux cent cinquante (2.250,-) euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. John B. Mills, consultant, né le 28 février 1969 au Cap (Afrique du Sud), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg; et

- M. Hermanus R. Troskie, consultant, né le 24 mai 1970 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;

- Mme Stephanie R. Bess, avocate, née le 9 décembre 1952 à Philadelphie, Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique) ayant son domicile professionnel à Investcopr House, 48 Grosvenor Street, Londres W1K 3HW, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer à L-1520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: K. Panichi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 98, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(099157.3/230/424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

GIST, GUARDIAN INTERNATIONAL SERVICES AND TRANSACTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R. C. Luxembourg B 72.363.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Un mandataire

J.-L. Pitsch

Directeur

(097053.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

KINECREANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 65.287.

Constituée sous forme d'une société anonyme à la suite de la scission de KINOHOLD S.A. en trois sociétés nouvelles, par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 1998, acte publié au Mémorial C n° 698 du 29 septembre 1998. Les statuts ont été modifiés par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 23 juillet 1999, acte publié au Mémorial C n° 818 du 4 novembre 1999, le capital a été converti en euros par acte sous seing privé le 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 918 du 17 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINECREANCE S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(096997.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

KINECREANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 65.287.

Constituée sous forme d'une société anonyme à la suite de la scission de KINOHOLD S.A. en trois sociétés nouvelles, par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 1998, acte publié au Mémorial C n° 698 du 29 septembre 1998. Les statuts ont été modifiés par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 23 juillet 1999, acte publié au Mémorial C n° 818 du 4 novembre 1999, le capital a été converti en euros par acte sous seing privé le 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 918 du 17 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINECREANCE S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(097000.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

KINECREANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 65.287.

Constituée sous forme d'une société anonyme à la suite de la scission de KINOHOLD S.A. en trois sociétés nouvelles, par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 1998, acte publié au Mémorial C n° 698 du 29 septembre 1998. Les statuts ont été modifiés par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 23 juillet 1999, acte publié au Mémorial C n° 818 du 4 novembre 1999, le capital a été converti en euros par acte sous seing privé le 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 918 du 17 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINECREANCE S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(097002.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

KINECREANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 65.287.

Constituée sous forme d'une société anonyme à la suite de la scission de KINOHOLD S.A. en trois sociétés nouvelles, par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 1998, acte publié au Mémorial C n° 698 du 29 septembre 1998. Les statuts ont été modifiés par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 23 juillet 1999, acte publié au Mémorial C n° 818 du 4 novembre 1999, le capital a été converti en euros par acte sous seing privé le 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 918 du 17 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINECREANCE S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(097003.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

KINECREANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 65.287.

Constituée sous forme d'une société anonyme à la suite de la scission de KINOHOLD S.A. en trois sociétés nouvelles, par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 1998, acte publié au Mémorial C n° 698 du 29 septembre 1998. Les statuts ont été modifiés par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 23 juillet 1999, acte publié au Mémorial C n° 818 du 4 novembre 1999, le capital a été converti en euros par acte sous seing privé le 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 918 du 17 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINECREANCE S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(097004.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

KINECREANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 65.287.

Constituée sous forme d'une société anonyme à la suite de la scission de KINOHOLD S.A. en trois sociétés nouvelles, par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 1998, acte publié au Mémorial C n° 698 du 29 septembre 1998. Les statuts ont été modifiés par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 23 juillet 1999, acte publié au Mémorial C n° 818 du 4 novembre 1999, le capital a été converti en euros par acte sous seing privé le 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 918 du 17 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINECREANCE S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(097006.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

BROCADE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 223,025.-.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 77.974.

In the year two thousand and five, on the fourteenth of September.
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

BROCADE COMMUNICATIONS SYSTEMS INC., a company existing under the laws of the State of California, with registered office at 1745 Technology Dr., San Jose, CA 95110, United States of America (the «Sole Shareholder»), duly represented by Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in San Jose, California, on September 12, 2005.

The said proxy, initialed «ne varietur» by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of BROCADE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register B 77.974, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on September 19, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March 8, 2001 under number 181 (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to convert the amount of the share capital of the Company currently mentioned in the Euro currency (EUR) into the US Dollar currency (USD) based on the exchange rate as displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on 13 September 2005 at 2.15 p.m. CET, where one Euro (EUR 1.-) is equivalent to one point two two seven six US Dollars (USD 1.2276), which has the consequence to bring the amount of the share capital of the Company from its current amount of two hundred twenty-three thousand twenty-five Euro (EUR 223,025.-) to two hundred seventy-three thousand seven hundred eighty-five US Dollars and forty-nine cents (USD 273,785.49), represented by eight thousand nine hundred twenty-one (8,921) shares with a par value of thirty US Dollars and sixty-nine cents (USD 30.69) each.

For rounding purposes, the Sole Shareholder resolves to increase the par value of the shares from their amount of thirty US Dollars and sixty-nine cents (USD 30.69) to forty US Dollars (USD 40.-) each and to reduce the number of shares from eight thousand nine hundred twenty-one (8,921) to six thousand eight hundred forty-four (6,844) by cancellation of two thousand seventy-seven (2,077) shares. As a consequence of such amendment, the amount of share capital of the Company shall be two hundred seventy-three thousand seven hundred sixty US Dollars (USD 273,760.-), represented by six thousand eight hundred forty-four (6,844) shares with a par value of forty US Dollars (USD 40.-) each. The balance of twenty-five point forty-nine US Dollars (USD 25.49) resulting from such amendment shall be allocated to the issuance premium.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at two hundred seventy-three thousand seven hundred sixty US Dollars (USD 273,760.-) represented by six thousand eight hundred forty-four (6,844) shares of forty US Dollars (USD 40.-) each.»

Third resolution

The Sole Shareholder decides to insert a new article 18 to the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

«**Art. 18.** The manager or the managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by him/them showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.»

As a consequence of the above, the subsequent articles of the Company's articles of incorporation shall be renumbered accordingly.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about thousand fünf hundert Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendfünf, den vierzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar M^e Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

BROCADE COMMUNICATIONS SYSTEMS INC., mit Gesellschaftssitz in 1745 Technology Dr., San Jose, CA 95110, U.S.A. (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Rachel Uhl, Juristin, wohnhaft in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 12. September 2005 in San Jose, Kalifornien.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben registriert zu werden.

Solche erschienene Partei, ist alleiniger Gesellschafter von BROCADE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG, S.à.r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Sitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 77.974, gegründet am 19. September 2000 gemäß einer Urkunde des unterzeichneten Notars, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 8. März 2001 unter Nummer 181 veröffentlicht wurde (die «Gesellschaft») und hat den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital welches zu diesem Zeitpunkt in Euro formuliert ist in US Dollar umzuwandeln, basierend auf dem Wechselkurs der offiziellen Internetseite der Europäischen Zentralbank (www.ecb.int) vom 13. September 2005 um 14.15 Uhr CET, laut welchem ein Euro (EUR 1,-) eins Komma zweiundzwanzig sechsundsiebzig US Dollar (USD 1,2276) entspricht, welches zur Folge hat das Gesellschaftskapital von seinem aktuellen Betrag von zweihundertdreiundzwanzigtausendfünfundzwanzig Euro (EUR 223.025,-) auf zweihundertdreiundsiebzigtausendsiebenhundertfünfundachtzig US Dollar und neunundvierzig Cent (USD 273.785,49) zu bringen, eingeteilt in achttausendneunhunderteinundzwanzig (8.921) Anteile mit einem Nennwert von dreißig Dollar und neunundsechzig Cent (USD 30,69).

Aus Aufrundungsgründen beschließt der Alleinige Gesellschafter den Nennwert der Anteile von ihrem gegenwärtigen Wert von je dreißig US Dollar und neunundsechzig Cent (USD 30,69) auf je vierzig US Dollar (USD 40,-) zu erhöhen und die Anzahl der Anteile von achttausendneunhunderteinundzwanzig (8.921) auf sechstausendachthundertvierundvierzig (6.844) zu reduzieren durch Annullierung von zweitausendsiebenundsiebzig (2.077) Anteilen. Demzufolge beträgt das Gesellschaftskapital zweihundertdreiundsiebzigtausendsiebenhundertsechzig US Dollar (USD 273.760,-) eingeteilt in sechstausend achthundertvierundvierzig (6.844) Anteile mit einem Nennwert von je vierzig US Dollar (USD 40,-). Der Unterschied von fünfundzwanzig US Dollar und neunundvierzig Cent (USD 25,49) welcher aus dieser Abänderung resultiert wird der Emissionsprämie zugeteilt.

Zweiter Beschluss

Als Folge des ersten Beschlusses, beschließt der Alleinige Gesellschafter Artikel 6 der Satzung wie folgt umzuändern:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertdreiundsiebzigtausendsiebenhundertsechzig US Dollar (USD 273.760,-) eingeteilt in sechstausendachthundertvierundvierzig (6.844) Anteile mit einem Nennwert von je vierzig US Dollar (USD 40,-).»

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt einen neuen Artikel 18 der Satzung hinzuzufügen welcher wie folgt lautet:

«**Art. 18.** Der oder die Geschäftsführer ist/sind befugt Vorabdividenden auszuschütten aufgrund eines von ihm/ihnen erstellten Zwischenabschlusses der erkennen lässt, dass für die Ausschüttung ausreichende Mittel zur Verfügung stehen. Der auszuschüttende Betrag darf das seit Ende des letzten Geschäftsjahres erzielte Ergebnis, zuzüglich des Gewinnvortrags sowie des Entnahmen aus den zu diesem Zweck verfügbaren Rücklagen und vermindert um den Verlustvortrag sowie aufgrund gesetzlicher und satzungsmäßiger Verpflichtungen in die Rücklagen einzustellender Beträge nicht überschreiten.»

Als Folge des Vorhergehenden sollen die fortfolgenden Artikel der Satzung dementsprechend umgeändert werden.

Kosteneinschätzung

Die Kosten und Lasten der gegenwärtigen Beschlüsse belaufen sich auf tausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-).

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, vol. 150S, fol. 8, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Fur gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. September 2005.

J. Elvinger.

(098912.3/211/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

GUARDIAN LUXCOATING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 79.844.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Un mandataire

J.-L. Pitsch

Directeur

(097054.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

GUARDIAN LUXGUARD I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 17.385.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Un mandataire

J.-L. Pitsch

Directeur

(097055.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

GUARDIAN LUXGUARD II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R. C. Luxembourg B 27.249.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04802, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Un mandataire

J.-L. Pitsch

Directeur

(097056.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

REACOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 47.825.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01473, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(097077.3/682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

BOTTLING HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.
R. C. Luxembourg B 78.351.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

BOTTLING HOLDINGS (INTERNATIONAL) Inc., une société régie par le droit du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à Atlanta (Etats-Unis d'Amérique),

représentée aux fins des présentes par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Atlanta (U.S.A.), le 28 octobre 2005 (l'«Associé»).

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée BOTTLING HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue des Joncs, L-1818 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 22 septembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 275 du 18 avril 2001 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 78.351, les statuts de laquelle ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant du 27 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1639 du 15 novembre 2002, et dont le capital est fixé à quatre milliards neuf cent quinze millions douze mille cinq cents euros (EUR 4.915.012.500,-) (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts à lire comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations directement ou indirectement, sous toutes formes, dans toutes sociétés ou autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille et, plus particulièrement de détenir des participations dans une ou plusieurs sociétés en commandite simple ou par actions, de droit luxembourgeois, en qualité d'associé commandité et de gérant de ces sociétés».

2. Ajout d'un sixième alinéa à l'article 21 des statuts à lire comme suit:

«Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées (s'il y en a) par les lois du Luxembourg et conformément aux dispositions qui précèdent. Le conseil d'administration détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes».

L'associé a alors requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Premier alinéa. La Société a pour objet la prise de participations directement ou indirectement, sous toutes formes, dans toutes sociétés ou autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille et, plus particulièrement de détenir des participations dans une ou plusieurs sociétés en commandite simple ou par actions, de droit luxembourgeois, en qualité d'associé commandité et de gérant de ces sociétés».

Deuxième résolution

L'associé a décidé d'ajouter un sixième alinéa à l'article 21 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 21. Sixième alinéa. Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par les lois du Luxembourg et conformément aux dispositions qui précèdent. Le conseil d'administration détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, vol. 150S, fol. 55, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 novembre 2005.

P. Decker.

(099172.3/206/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

BOTTLING HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 78.351.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 novembre 2005.

Pour la société

P. Decker

(099176.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

LEBEN INVEST 1, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxemburg, 23, avenue Monterey.

H. R. Luxemburg B 111.726.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den dreißigsten September.

Vor dem Unterzeichnenden Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

STICHTING ISARO, eine Stiftung niederländischen Rechts, mit Sitz in Amsterdam, De Boelelaan 7, hier vertreten durch Herrn Jean-Robert Bartolini, wohnhaft in Luxemburg.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, erklärte eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen und den unterfertigten Notar bat, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

Art. 1. Rechtsform. Zwischen den Inhabern der nachfolgend geschaffenen Anteile und denen, die es später werden können, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, die geregelt wird durch die bestehenden Gesetze und namentlich durch die Gesetze vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung und deren Abänderungsgesetze, sowie durch vorliegende Satzung.

Art. 2. Benennung. Die Gesellschaft nimmt den Namen LEBEN INVEST 1, S.à r.l. an.

Art. 3. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb jeglicher Beteiligungen sowie Investitionen jedweder Art in deutsche Zweitmarkt-Lebensversicherungspolice.

Die Gesellschaft kann verzinsten oder zinslosen Darlehen aufnehmen oder gewähren, Genussrechte begeben oder Dritte als stille Gesellschafter am Gesellschaftsvermögen beteiligen. Die Gesellschaft kann jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck fördert.

Die Gesellschaft kann sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit identischen, ähnlichen oder verwandten Zwecken beteiligen.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeiten sowohl in Luxemburg als auch im Ausland entfalten.

Art. 5. Dauer. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 6. Kapital. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert (12.500,-) EUR, aufgeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile von je einhundert (100,-) EUR.

Art. 7. Anteile. Zwischen den Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar.

Die Übertragung von Anteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter ist nur gestattet mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Im Falle einer Übertragung wird der Wert eines Anteils auf der Basis der drei letzten Bilanzen der Gesellschaft bewertet.

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird gemeinschaftlich durch zwei Geschäftsführer vertreten, es sei denn die Gesellschafter haben einen der Geschäftsführer zur Einzelvertretung ermächtigt. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Art. 9. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr ist ein Rumpfgeschäftsjahr und läuft vom Beginn der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 2005.

Art. 10. Bilanz, Gewinnverteilung. Die Bücher der Gesellschaft werden nach handelsüblichem Gesetz und Brauch geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn - und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abziehung der allgemeinen Kosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn. Von diesem Nettogewinn werden jährlich fünf Prozent abgezogen zugunsten der gesetzlichen Reserve.

Der Restbetrag wird unter den Gesellschaftern verteilt, wobei diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden können, dass der Restbetrag auf das folgende Jahr übertragen oder auf eine außergesetzliche Reserve gutgeschrieben wird.

Art. 11. Auflösung. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt unter Zugrundelegung der Mehrheit, welche in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 oder deren Abänderungsgesetze festgelegt ist. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer zukünftigen Anteile aufgeteilt.

Art. 12. Allgemeine Bestimmungen. Für alle in der gegenwärtigen Satzung nicht ausdrücklich vorgesehenen Punkte verweisen die Parteien auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Zeichnung und Einzahlung

Alle Anteile wurden gezeichnet durch STICHTING ISARO.

Alle diese Anteile sind gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt worden, so dass ab heute der Betrag von zwölf-tausendfünfhundert (12.500,-) EUR der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Kosten

Die Parteien erklären, dass die ungefähren Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Errichtung erwachsen oder die sie zu tragen hat, sich auf ungefähr eintausendzweihundertfünfzig Euro (1.250,- EUR) belaufen.

Gründungsversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben sich die Anteilhaber, welche das Gesamtkapital vertreten, in einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zu Geschäftsführern werden ernannt:

a) Herr Carlo Schlessler, Licencié en Sciences Economiques, geboren am 30. August 1951 in Luxemburg, wohnhaft in Luxemburg, 23, avenue Monterey, welcher die Gesellschaft nur gemeinsam mit einem weiteren Geschäftsführer rechtskräftig verpflichten kann.

b) Herr Jean-Robert Bartolini, Diplômé D.E.S.S, geboren am 10. November 1962 in Differdange wohnhaft in Luxemburg, 23, avenue Monterey, welcher die Gesellschaft nur gemeinsam mit einem weiteren Geschäftsführer rechtskräftig verpflichten kann.

2) Der Gesellschaftssitz ist in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, unterzeichnete derselbe mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde.

Gezeichnet: J.-R. Bartolini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, vol. 150S, fol. 21, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Oktober 2005.

J. Elvinger.

(099488.3/211/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.